

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
 260, CHEMIN DE L'EGLISE
 38140 CHARNECLES
 Tél. 04.76.91.07.29
 Fax. 04.76.93.27.26
 e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
 SEANCE DU 09/06/2023
 Délibération N°2023-023**

Nombre d'élus: 15	Présents : 10	L'an deux mil vingt trois, le 9 juin à dix-neuf heures et trente minutes, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
Absent(s) : 2	Procuratation(s) : 2	
Date de convocation : 02/06/2023		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Gilles LANÇON, Séverine FAISST, Sophie BOURDIS-GOUYON, Marie-Laure CHIFFE, Yvette COLLIAT, Christine LABBÉ, Xavier PEDRAZZOLI.

Ont donné procuratation :

Cédric POMMIER a donné pouvoir à Gilles LANÇON;
 Pascale POMMIER a donné pouvoir à Bertrand RICHARD;

Absents :

Maryse BOUCLET, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Yvette COLLIAT.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 Avril 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2023 –023 : NON RENOUVELLEMENT DU POSTE DU 4 EME ADJOINT

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-2, 2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU les délibérations n°13/2020 et 14/2020 du conseil municipal de Charnècles du 23 mai 2020 ;

VU le procès-verbal d'élection des 3ème et 4ème adjoints du 22/7/2021 ;

VU la démission de M. Gilles LANÇON de ses fonctions d'adjoint en date du 24/04/2023 ;

VU le courrier des services préfectoraux relatif aux suites à donner à ladite démission, reçu en date du 10 mai 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de délibérer sur le non renouvellement du poste du 4 ème adjoint.

Madame le maire **INFORME** l'assemblée qu'en raison de ses responsabilités professionnelles, Monsieur Gilles LANÇON se voit contraint de renoncer à sa charge de 3^{ème} adjoint.

Elle **PROPOSE** à l'assemblée de ne pas élire de nouvel adjoint, ce qui porte le nombre d'adjoint à 3.

Elle **DIT** que Madame Séverine FAISST deviendra 3 ème adjointe.

Elle **PRECISE** que Madame Marie-Laure CHIFFE devenant conseillère municipale déléguée, cette dernière percevra une indemnité. Par ailleurs, l'indemnité de Madame Séverine FAISST demeure inchangée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 09/06/2023

Le Maire,
Nadine REUX



